VILLE DE BALMA

AJ/67A/22/CR

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 031-213100449-20220705-AJ_67A_22_CR-AI

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature de Madame Céline BOURRIERES

Le Maire de la commune de Balma (Haute-Garonne),
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-19,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale ;
Vu la délibération d'élection du Maire en date du 25 mai 2020 ;
Considérant que Madame Céline BOURRIERES exerce les fonctions de Directrice du Pôle Famille Solidarité,
Considérant qu'il est nécessaire, au regard des nombreuses demandes à traiter, de consentir une délégation de signature à Madame Céline BOURRIERES en matière de décisions relatives aux demandes de dérogation à la carte scolaire, dans un souci de bonne administration locale,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire de Balma donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à **Madame Céline BOURRIERES, exerçant les fonctions de Directrice du Pôle Famille Solidarité**, pour traiter les demandes de dérogation à la carte scolaire.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et fera l'objet d'une publication.

Article 3 : Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à partir de sa publicité et/ou notification à l'intéressé. Ce recours peut être formé par voie postale ou dématérialisée sur le site : http://www.telerecours.fr.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Madame Sarah MUNOS, Directrice Générale des Services
- Madame Céline BOURRIERES, Directrice du Pôle Famille Solidarité

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Balma, le 5 juillet 2022

Reçu en Préfecture le :

Publié affiché le :

Notifié le : 7.7.2022

Signature

MAIRIE DE BALMA 31130

Le Maire

Vincent TERRAIL-NOVÈS